



LE GUIDE DES SPG

Comment développer
et gérer les systèmes
participatifs de garantie
pour l'agriculture biologique



IFOAM – Organics International
Charles-de-Gaulle Str. 5
53113 Bonn Germany

ifoam.bio

Le Guide des SPG: Comment développer et gérer les systèmes participatifs de garantie pour l'agriculture biologique

Auteur: Chris May

Révision 2019: *Cornelia Kirchner*¹, Spécialiste en matière de politique et de garantie biologiques, IFOAM-Organics International; *Flavia Moura e Castro*², Spécialiste en matière de politique et de garantie biologiques, IFOAM-Organics International; *Federica Varini*³, Spécialiste en matière de politique et de garantie biologiques, IFOAM-Organics International.

Révision linguistique: *Nicole Kruz*, Coordinatrice des communications, IFOAM-Organics International.

Traduction: *Isis Olivier* pour Nature & Progrès 

Remerciements pour leur contribution à la version actualisée en 2019

IFOAM PGS Committee : Alice Varon (Certified Naturally Grown - États-Unis), Audrey Wainwright (Bryanston Market PGS - Afrique du Sud), Chris May (Bioglobal Consultancy Ltd, Nouvelle Zélande), Luiz Rebelatto (Rede Ecovida de Agroecologia - Brésil), Rowena Buena (MASIPAG - Philippines) and Sylvaine Lemeilleur (Nature et Progrès, CIRAD - France)



Cette publication a été réalisée avec le soutien du *Programme Erasmus+ de l'Union européenne* et du *Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas*. Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions des bailleurs de fonds.

La publication doit être citée comme suit: IFOAM – Organics International. PGS Guidelines. How to Develop and Manage Participatory Guarantee Systems for Organic Agriculture Germany, 2019.

Télécharger la publication: https://www.ifoam.bio/sites/default/files/pgs_guidelines_fr.pdf

Édition actualisée: décembre 2019

1 c.kirchner@ifoam.bio

2 f.castro@ifoam.bio

3 f.varini@ifoam.bio

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	1
REMERCIEMENTS	2
DÉFINITIONS	3
ABRÉVIATIONS	4
1. INTRODUCTION	5
2. HISTORIQUE	7
2.1 Démarrer: facteurs de motivation	7
2.2 Où commencer?	10
2.3 Les SPG et les Systèmes de Contrôle Interne (SCI)	11
3. LES ÉLÉMENTS CLÉS DES SPG	15
3.1 Une vision commune	15
3.2 La participation	16
3.3 La transparence	18
3.4 La confiance	19
3.5 L'horizontalité	20
3.6 Le processus d'apprentissage	20
4. LES CARACTÉRISTIQUES CLÉS DES SPG	22
4.1 Une organisation locale	22
4.2 Une adaptation à l'agriculture à petite échelle	22
4.3 Les principes et les valeurs qui améliorent les moyens de subsistance	23
4.4 Les dispositifs de soutien aux paysans	23
4.5 Les normes conçues par tous les acteurs	24
4.6 Les procédures et les systèmes de gestion documentés	25
4.7 Les mécanismes pour vérifier la conformité des producteurs	26
4.8 L'engagement du producteur	27
4.9 Les sceaux et les labels	28
4.10 Les conséquences claires et prédéfinies de la non-conformité	28
5. LES ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE D'UN SPG	30
5.1 Première étape: L'analyse contextuelle	31
5.2 Deuxième étape: Une vision partagée par les acteurs	31
5.3 Troisième étape: Accepter et documenter le fonctionnement du futur SPG	32
5.4 Quatrième étape: Faire connaître le cahier des charges et s'engager	33
5.5 Cinquième étape: Cartographier la ferme et enregistrer les données agricoles	34
5.6 Sixième étape: Réaliser une évaluation par les pairs	35
5.7 Septième étape: Délivrer la certification	37
6. LA STRUCTURE ET L'ORGANISATION	38
6.1 Les dispositions structurelles	38
6.2 Le rôle des gouvernements	39
7. OBSERVATIONS FINALES ET RECOMMANDATIONS	40
7.1 Les leçons retenues	40
7.2 La gestion de la chaîne des approvisionnements et la commercialisation	41
8. RÉFÉRENCES	42

Remerciements

Cette publication s'appuie sur le Petit guide des SPG de l'IFOAM, une publication initialement commandée et financée par l'IFOAM - Organics International dans le cadre de son programme « IFOAM - Growing Organic » (I-GO) qui a bénéficié du soutien de Hivos, Pays-Bas, et du « Fonds pour la gestion durable de la biodiversité du gouvernement néerlandais », géré par Hivos et NOVIB. La publication a été révisée et adaptée pour la sous-région Bassin du Mékong entre 2014 et 2016 avec le concours de la Banque asiatique de développement (dans le cadre du projet TA 8163 PGS) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (la FAO, dans le cadre du TCP/RAS/3510). Cette deuxième révision a été réalisée dans le cadre du projet Marchés biologiques pour le développement (**Organic Markets for Development, OM4D**), lequel a été financé par le Ministère des Affaires étrangères néerlandais et le projet EATingCRAFT (éducation vers la création de réseaux alternatifs alimentaires - **EducAtion Towards the CReation of Alternative Food neTworks**), lui-même financé par le Programme Erasmus+ de l'Union européenne.

Nous remercions l'expert et conseiller en SPG, Christopher May. Il a joué un rôle majeur comme auteur du Petit guide des SPG de l'IFOAM au nom de l'IFOAM - Organics International. Nous tenons aussi à remercier particulièrement tous les membres du groupe de travail SPG et du comité SPG de l'IFOAM, actuels et anciens, pour leur travail bénévole dévoué et leurs précieuses contributions au développement et à la documentation des SPG.

Les producteurs biologiques et les consommateurs de produits biologiques du monde entier ont contribué directement et indirectement au développement de ce guide. C'est l'accroissement de leur participation et de leur engagement qui a stimulé et renouvelé notre vision du processus de garantie biologique et de son application.

Définitions

Certification

La procédure par laquelle un producteur ou un groupe de producteurs reçoit une garantie écrite et fiable, précisant qu'un processus clairement identifié a été méthodiquement appliqué afin d'évaluer que le producteur produit, selon les cahiers des charges ou les exigences spécifiques, des produits spécifiés.

Conformité

La conformité signifie le respect d'une règle, par exemple, un cahier des charges, une politique, un standard ou une loi.

Consommateurs

Les consommateurs qui adhèrent à un SPG peuvent être des individus ou pourraient se faire représenter par une association de consommateurs.

Système de contrôle interne

Le SCI s'inscrit dans un système d'assurance qualité documenté. Il permet à l'organisme extérieur de certification de confier l'évaluation annuelle de chaque membre du groupe à une unité identifiée au sein de ce même système d'assurance qualité.

Marchés locaux et nationaux

Ces marchés se trouvent à l'intérieur des frontières nationales. En général, local fait référence aux marchés où un producteur peut avoir un lien direct avec les consommateurs, alors que national est un terme plus large, qui peut inclure la commercialisation plus lointaine et moins directe (via un intermédiaire).

Système d'assurance qualité

Le système fournissant les preuves concrètes que les exigences spécifiques liées à un produit et / ou au processus de production sont respectées et contrôlées d'une manière cohérente.

Systèmes participatifs de garantie

Les systèmes participatifs de garantie (SPG) sont des systèmes d'assurance qualité avec une orientation locale. Ils certifient les producteurs en s'appuyant sur la participation active des acteurs et sont basés sur la confiance, les réseaux sociaux et l'échange de connaissances.

Evaluation par des pairs (Peer review)

Un processus selon lequel les personnes dans des situations similaires (il s'agit ici des petits producteurs) évaluent les pratiques de productions de leurs pairs. Le processus peut être formel ou informel.

Producteur / Paysans

Dans le présent document, le terme producteur est utilisé pour décrire les paysans et dans certains cas il peut inclure les petits transformateurs ou les artisans. Dans la plupart des SPG, les matières premières utilisées pour la transformation sont produites par les paysans et leurs familles ou par d'autres producteurs SPG au sein de la même communauté.

Petit paysan

Pour ce document, le terme fait référence aux producteurs ayant des petites parcelles ou travaillant à temps partiel. Il décrit aussi les producteurs gérant une ferme familiale, contrairement à une grande exploitation (ex. plantations).

Abbreviations

CNG	Certified Naturally Grown (label de production naturelle, un SPG aux États-Unis)
CSA	Community Supported Agriculture (partenariat entre agriculteurs et consommateurs)
FAQ	Foire aux questions
GMS	Sous-région du Bassin du Mékong
SCI	Système de contrôle interne
MAELA	Latin America Agro-Ecology Movement, mouvement agroécologique en Amérique Latine
OFNZ	Organic Farm New Zealand, association dédiée à l'agriculture biologique en Nouvelle Zélande
N&P	Nature et Progrès (France)
NSOP	National Standards for Organic Produce (Inde), le cahier des charges national pour la production biologique
SPG	Système participatif de garantie
ODD	Objectifs de développement durable
TF	Groupe de travail
USDA	Département de l'Agriculture des États-Unis



Expérimentation d'une visite d'évaluation par les pairs avec des consommateurs et des initiatives alimentaires locales, Grèce @Agroecopolis

1. Introduction

La terminologie et le cadre conceptuel utilisés pour décrire les Systèmes participatifs de garantie (SPG) ont émergés dans un premier temps lors d'un atelier sur la certification alternative internationale, organisé au Brésil en 2004 et parrainé par l'IFOAM - Organics International et le MAELA. Lors de cet événement, les dynamiques des différents systèmes alternatifs de certification biologique ont été partagées et leurs points communs documentés, permettant l'émergence d'une définition commune. La définition adoptée officiellement précise que : « Les Systèmes participatifs de garantie (SPG) sont des systèmes d'assurance qualité avec une orientation locale. Ils certifient les producteurs en s'appuyant sur la participation active d'acteurs et sont basés sur la confiance, les réseaux sociaux et l'échange de connaissances. » (l'IFOAM - Organics International, 2008)

Depuis 2004, dans le secteur biologique à travers le monde et au sein du mouvement agroécologique, les SPG ont obtenu une reconnaissance comme étant des dispositifs crédibles, pertinents et peu coûteux permettant aux producteurs de garantir que leurs productions ont été produites selon les quatre principes de l'agriculture biologique⁴. L'IFOAM - Organics International reconnaît toute la diversité de l'agriculture biologique, y compris les termes de vérification ou les systèmes d'assurance qualité. Les SPG sont alternatifs et complémentaires à la certification indépendante par tiers du type ISO. Comme les systèmes de certification par tiers, les SPG sont des systèmes d'assurance qualité qui ont pour but de fournir une garantie fiable aux consommateurs recherchant des produits biologiques.

Les SPG diffèrent de la certification par tiers au niveau de leur démarche. La participation directe des paysans, des consommateurs et des autres acteurs dans le processus de vérification n'est pas seulement préconisée dans les SPG, mais peut être exigée. Une telle participation est réaliste et réalisable dans la mesure où les SPG sont généralement au service des petites

⁴ Santé, Écologie, Équité, Précaution: https://www.ifoam.bio/sites/default/files/poa_french_web.pdf



Visite SPG d'une ferme en AMAP, organisée par le Réseau AMAP Auvergne Rhône-Alpes, 2014 @MIRAMAP

fermes et des marchés directs locaux. La participation comprend des faibles frais d'adhésion et exige principalement du temps de bénévolat plutôt que des frais financiers. De plus, la gestion administrative est réduite, rendant les SPG plus accessibles aux petits producteurs.

Certains éléments indiquent que les SPG peuvent contribuer significativement à réduire l'insécurité alimentaire et améliorer la souveraineté alimentaire et la nutrition, surtout parmi les producteurs et les consommateurs en zones rurales⁵. De ce fait, les SPG soutiennent l'agriculture biologique comme une stratégie pour atteindre de multiples objectifs de développement durable. Par conséquent, les SPG ont été décrits comme un outil de développement en faveur des plus démunis. La participation active des acteurs, comme prévue par les SPG, renforce l'autonomie et la responsabilité. Les SPG accordent une grande priorité à la connaissance et au renforcement des capacités – pas uniquement pour les producteurs, mais pour les consommateurs aussi. Dans la mesure où ils sont basés sur des rapports personnels directs et des valeurs de développement durable, les SPG peuvent aider les consommateurs et les producteurs à établir et à privilégier des rapports de marché directs ou de proximité.

L'IFOAM – Organics International et le MAELA ont soutenu ce processus, permettant aux producteurs biologiques d'accéder à des solutions de garantie biologique qui correspondent à leurs besoins. À côté de la certification individuelle et tierce partie, les SPG sont désormais perçus comme une solution viable pour garantir la qualité des produits biologiques.

Ce document est à lire conjointement avec les publications de l'IFOAM – Organics International: *Participatory Guarantee System. Case Studies from Brazil, India, New Zealand, USA, France et PGS Self Evaluation Form (SEF)*.

⁵ IFOAM, 2014. Global Comparative Study: Interactions between Social Processes and Participatory Guarantee Systems (PGS)



2. Historique

Dans la mesure où les éléments et les caractéristiques clés des SPG peuvent être appliqués avec des méthodes variées, il n'est pas possible et ce n'est pas l'intention de ce guide, de prescrire une méthode unique pour développer et faire fonctionner les SPG.

Ce document a pour objectif de décrire les éléments et les caractéristiques clés⁶ des projets SPG. En s'inspirant des projets SPG récents, établis et bien documentés, il présente des idées sur les différentes étapes de mise en œuvre et explique comment ce modèle de système de garantie a été développé et appliqué dans des contextes différents à travers le monde.

2.1 Démarrer : facteurs de motivation

En général, les projets SPG émergent lorsqu'un mouvement social ou un groupe d'acteurs ressent le besoin de se rassembler parce qu'ils constatent les bénéfices ou la nécessité d'une garantie biologique. La garantie délivrée par un SPG peut donner une reconnaissance sur les marchés locaux, sans passer par les exigences en matière de conformité, ni les coûts d'une certification par tiers. La certification par tiers est souvent orientée vers les marchés anonymes et les longues chaînes d'approvisionnement. D'autres facteurs incitatifs pour les SPG peuvent inclure le souhait de:

- Réduire la bureaucratie au sein du processus de garantie biologique.
- Promouvoir l'équité et la justice tout au long de la chaîne de production.

⁶ Les caractéristiques et les éléments clés des SPG ont été formalisés lors du premier groupe de travail international en 2007 et publiés dans le document: [Participatory Guarantee Systems: Shared Vision, Shared Values](#).

- Promouvoir l'accès aux produits biologiques pour les consommateurs.
- Contribuer à la transformation des systèmes alimentaires actuels en construisant des réseaux alimentaires alternatifs, surtout au niveau local.
- Renforcer la souveraineté alimentaire en incitant les membres des SPG à s'approprier des normes de production et de certification.
- Améliorer les pratiques en continu, grâce à l'échange de connaissances.
- Adopter les valeurs communautaires et soutenir le développement communautaire à travers l'agriculture biologique et la gouvernance participative.

La structure du projet SPG offre un cadre facilitant la commercialisation collective et le renforcement des capacités communautaires à travers diverses activités.

La plupart des producteurs individuels adhèrent à un SPG parce qu'ils souhaitent vendre leurs produits biologiques localement (en général au marché de producteurs ou dans un point de vente), ils ont donc besoin d'un label bio. Un SPG est un moyen abordable permettant l'obtention d'un tel label. Les avantages liés à l'appartenance à un groupe local ou à l'adhésion à un projet SPG sont aussi des facteurs incitatifs. C'est le cas surtout si le SPG fonctionne depuis un certain temps et s'il est reconnu par d'autres acteurs, tels les consommateurs ou les agences gouvernementales.

Ainsi, au départ les ONG pourraient s'intéresser à la possibilité de soutenir le développement d'un SPG car c'est un moyen d'atteindre les objectifs de développement communautaire. Cependant, la plupart des paysans voient l'adhésion au SPG comme le moyen d'accéder aux marchés et d'assurer de meilleurs revenus.

Un marché existant peut être un autre facteur qui déclenche le lancement d'un SPG. Avec le soutien d'un marché de producteurs, un point de vente, une compagnie ou autre, les paysans biologiques installés développent un système de garantie afin de répondre aux demandes croissantes d'intégrité et de qualité. Quelques exemples de motivations présentés ci-dessous ont conduit à la mise en place de projets SPG maintenant bien établis.

- **Ecovida (Brésil):** une forte dynamique socioéconomique a incité le développement de leur SPG. Il est ancré dans l'idée de promouvoir la justice sociale en faveur des pauvres en zone rurale, en leur donnant accès aux marchés et en proposant une alternative à l'agriculture commerciale de grande échelle et à l'élevage industriel. Le processus de développement du SPG était soutenu par les ONG, le gouvernement provincial, l'église, les coopératives alimentaires et les associations ou coopératives de producteurs. Il a démarré en 1998 et a été formalisé en 2001 avec la création de l'association de certification participative Ecovida. L'initiative Ecovida a joué un rôle majeur lors de la définition du règlement biologique adoptée par le gouvernement brésilien et dans l'obtention d'une reconnaissance officielle des SPG (au même titre que la certification par tiers). Ecovida défend l'idée qu'un produit écologique n'est pas simplement un produit qui respecte des normes techniques, il englobe aussi les principes de l'agroécologie, ainsi que l'intégration sociale, la protection de l'environnement et la production alimentaire saine.
- **L'OFNZ (Nouvelle Zélande):** la motivation était principalement économique. Les paysans voulaient un label pour le marché local, mais n'avaient pas les moyens de payer le coût élevé de la certification par tiers. Une ONG (Soil and Health Association) a facilité le processus de développement avec le soutien financier du gouvernement néo-zélandais. L'organisation

d'une série d'ateliers avec des acteurs à travers le pays a conduit à l'élaboration d'un modèle de SPG fonctionnel. Ensuite, le SPG de l'OFNZ a été testé sur cinq sites pilotes et lancé en 2002 (www.ofnz.co). L'OFNZ a adopté le cahier des charges de BIO-GRO NZ (agent de certification agréé par l'IFOAM - Organics International) pour la production, mais ils ont développé leurs propres critères de conformité.

- CNG (États-Unis): le besoin du SPG est apparu en réponse à la décision du Département de l'Agriculture des États-Unis de réglementer l'utilisation du terme biologique. De nombreux producteurs biologiques engagés estimaient que le nouveau programme national ne correspondait pas vraiment à leurs activités de marché direct. Ainsi, ils ont cherché un système alternatif afin d'obtenir une reconnaissance sur le marché. Après une longue période de consultation avec des acteurs clés, le SPG régional Certified Naturally Grown (CNGfarming.org) a été lancé en 2002. Il a adopté le cahier des charges du programme national biologique USDA. L'association CNG s'est développée rapidement en intégrant des fermes à travers les États-Unis.
- Vietnam: le concept du SPG a été introduit en 2008 par l'ONG Agriculture Development Denmark Asia (ADDA) dans le cadre d'un projet de développement en faveur des pauvres. Ils ont introduit les SPG pour que les petits producteurs de légumes près du marché de Hanoï soient plus compétitifs sur ce marché. Maintenant, le SPG est connu comme le SPG du Vietnam. Il est reconnu par l'IFOAM - Organics International et leur cahier des charges (Vietnam PGS Organic Standards) est intégré dans la série de normes de l'IFOAM.
- Inde: l'impulsion est venue des ONG concernées par les questions plus larges de développement communautaire et d'agriculture biologique. Elles ont compris que les SPG avaient la capacité de fournir un label de garantie biologique à des millions de paysans pauvres. Elles ont créé le PGS Organic India Council (www.pgsorganic.in). Le conseil a adopté un cahier des charges national pour les produits biologiques (NSOP) et développé un modèle de SPG. Ce modèle a été testé par quatre organisations dans de nombreux lieux à travers le pays et lancé officiellement en 2007. Il y a maintenant diverses initiatives SPG menées par des ONG en Inde, ainsi qu'un programme gouvernemental pour les SGP qui a été inclus dans le règlement pour l'agriculture biologique adopté dans le pays en 2018.
- Nature & Progrès (France): a mis en place une forme de SPG dans les années 80, qui a fonctionné comme un système local et communautaire de garantie biologique. C'était avant la reconnaissance officielle de l'agriculture biologique en France et en Europe, et avant la réglementation du terme « biologique ». Le SPG n'a pas été inclus dans le règlement biologique de la Norme européenne de certification EN NF 45011. Ainsi, il a été exclu de l'appellation « biologique ». Depuis, la reconnaissance de Nature et Progrès par les consommateurs s'appuie sur son influence historique, ses normes strictes privées (plus strictes que le règlement CEE n°2091/92), un code d'éthique global et un SPG. Les producteurs ayant le label Nature et Progrès n'ont accès ni aux subventions pour le maintien ou la conversion en agriculture biologique, ni à certaines plateformes de distribution réservées aux produits certifiés bio. Ils ne peuvent pas non plus utiliser le terme « agriculture biologique » et des transformateurs certifiés bio ne peuvent pas non plus utiliser les produits des producteurs N&P. Par conséquent, de nombreux paysans avec le label Nature et Progrès ont recours à l'accréditation par tiers pour compléter leur certification SPG. Par contre les producteurs N&P ont quand même accès à un certain nombre des boutiques bio (des enseignes comme Biocoop, des boutiques bio locales, des marchés bio, des foires bio, etc.).



Réunion de groupe SPG: Mme Bouchan et Mme Oudomsouk, initiative SPG Xien Khuang, République démocratique populaire lao @FAO

2.2 Où commencer?

Une fois que les avantages des SPG sont clairs pour tous les acteurs intéressés, le groupe peut décider comment élaborer et mettre en œuvre son système. Il n'existe pas de recette unique de réussite. Étant donné que de nombreux projets SPG bien documentés fonctionnent dans le monde entier, la question qui se pose pour un nouveau projet est la suivante: élaborer son propre système en partant de zéro ou adopter et adapter un système existant?

Quelle que soit la démarche, **la mise en place d'un SPG est une entreprise complexe** et nécessite beaucoup de temps, de travail et d'engagement, surtout de la part des producteurs. Pour un nouveau projet, il est conseillé de se renseigner et de contacter les SPG établis (localement ou internationalement), afin d'échanger des idées et de l'information sur le démarrage et les défis majeurs. Les SPG ne constituent pas une « solution miracle » et ne sont pas toujours le meilleur moyen coût-efficacité pour relier les producteurs aux marchés locaux. Pour tout projet cherchant à développer un SPG, l'étape préliminaire d'évaluation de « l'adaptation à l'usage » du projet est incontournable. Voir le chapitre 5 pour mieux comprendre les diverses étapes de mise en œuvre des SPG.

La première étape consiste à consolider la vision commune du groupe ou des acteurs souhaitant démarrer le SPG. La vision commune englobe les valeurs et la « mission » comme critères pour définir la production biologique. En général, ces critères sont listés et formalisés dans les documents nommés **le cahier des charges** et **les normes biologiques**. Le **cahier des charges biologique** est un ensemble d'exigences préconisant les pratiques qui peuvent être considérées comme biologiques.

En général, les normes nationales comprennent uniquement les règles de production. En revanche, les règlements de l'UE, par exemple, incluent les critères de production et les critères de conformité, qui définissent les dispositifs relatifs aux systèmes d'assurance qualité (la certification par tiers et les conditions pour l'accréditation d'un groupe). En général, les normes développées par les organismes de certification ou par les certificateurs tiers comprennent aussi les règles de production et les critères de conformité.

De nombreux SPG ont adopté les normes biologiques nationales et élaboré leurs propres critères de conformité adaptés à leurs situations. Si les normes biologiques nationales ne

sont pas disponibles, le cahier des charges de l'IFOAM peut être adopté ou adapté aux situations locales.

Quand les normes nationales sont une obligation légale (sur le plan réglementaire), elles peuvent aussi comprendre les normes qui limitent ou contrôlent l'utilisation du terme « biologique » ou des termes similaires (par exemple, écologique, etc.). Dans ce cas, le développement d'un SPG peut s'avérer compliqué. Pour surmonter ce défi, plusieurs solutions existent:

- Faire du lobbying et plaider afin de changer les lois faisant obstacle aux SPG.
- Utiliser différents termes non-régulés, comme dans l'exemple du label CNG (États-Unis), où le projet SPG s'est affirmé sans faire référence au mot biologique (par exemple, label de production naturelle).
- Adopter un cahier des charges biologique appartenant à la Famille IFOAM des Cahiers des Charges de IFOAM-Organics International (IFOAM Family of Standards) et indiquer sur vos supports de communication que vous utilisez un cahier des charges reconnue par l'IFOAM - Organics International dans sa série de normes. Il s'agit d'une déclaration véridique, difficile à poursuivre en justice⁷.

Chaque fois que vous adoptez ou adaptez certains outils ou idées, le processus de développement doit être appuyé par la participation collective des acteurs clés. Les outils doivent donc être testés et évalués par ces acteurs clés avant d'être adaptés à votre situation unique.

Une phase expérimentale permettra au projet SPG de:

- Identifier les lacunes et renforcer vos compétences et vos systèmes existants (administration, gestion, technique);
- Réviser et modifier la gestion administrative, si nécessaire;
- Comprendre le processus de garantie biologique, ainsi que les rôles et les responsabilités des acteurs clés;
- Renforcer le sentiment d'appartenance des acteurs clés à travers la participation lors de cette phase.

2.3 Les SPG et les Systèmes de Contrôle Interne (SCI)

Deux types principaux de certification biologique sont particulièrement pertinents pour les petits paysans biologiques : la certification participative via un SPG ; et la certification de groupe via les Systèmes de Contrôle Interne (SCI). Ils ont un objectif commun : garantir aux consommateurs que les normes de production biologique sont respectées. Les SPG et les SCI ont des similitudes. Ils utilisent les outils collectifs de certification, les normes, les standards, les dispositifs de vérification de conformité, les procédures de gestion documentées, l'engagement du paysan et un logo. Par conséquent, ils peuvent apparaître similaires et sont souvent confondus.

⁷ La série des normes de l'IFOAM comprend toutes les normes officiellement approuvées par le mouvement biologique suite à une évaluation. Pour plus de renseignements: <https://www.ifoam.bio/en/ifoam-family-standards> ou nous contacter: pgs@ifoam.bio.

En théorie et en pratique, il y a des différences clés entre les SPG et les SCI, qui sont résumées dans cette section. Malgré leurs différences, aucune barrière formelle n'empêche un SCI de fonctionner comme un SPG et vice versa. En Amérique Latine, plusieurs groupes locaux dans des SPG ont été reconnus comme étant des SCI opérationnels par des certificateurs externes.

Comment les SPG diffèrent-ils des systèmes de certification biologique par un tiers qui délègue à un SCI?

- En termes d'approche ou en théorie, la différence entre les SPG et les SCI concerne l'importance accordée à la participation et au fonctionnement horizontal. Le réseau Ecovida considère que la certification SPG fait partie d'un « processus général qui commence avec la conscience de chaque producteur ». Cette conscience devient une conviction. Cette conviction est activement consolidée par l'engagement de l'acteur dans un processus global. Même si les SCI tentent également de définir une éthique collective, le processus est plus mécanique et souvent poussé par une ONG et / ou par un exportateur extérieur. Le système est mis en place avec l'idée que l'engagement philosophique des producteurs va croître au fil du temps. Les SCI sont pour la plupart orientés vers les marchés d'exportations pour des denrées comme le café, denrées que les producteurs ne consomment peut-être même pas. Au contraire, les SPG sont généralement orientés vers l'approvisionnement alimentaire des marchés locaux. Ils ne sont pas basés sur une ou plusieurs cultures commerciales, mais plutôt sur une variété de cultures différentes. Dans la plupart des cas, les producteurs et les consommateurs vendent et achètent directement, par exemple dans les coopératives ou aux marchés de producteurs. Dans les SCI, les produits sont généralement vendus à l'étranger dans des endroits que les producteurs n'auront peut-être jamais l'occasion de visiter. Les produits (les denrées) sont transformés et mélangés avec d'autres et le lien avec le producteur devient invisible.
- Sur le plan technique ou pratique, la différence principale entre les SPG et les SCI concerne le rapport à la certification par un tiers. Un SCI doit fonctionner dans un cadre global de certification par tiers et selon les règlements biologiques de leur marché cible d'exportation. Au contraire, les SPG sont des systèmes autogérés, qui fonctionnent en dehors du cadre de la certification par tiers et souvent aussi en dehors du cadre des règlements biologiques. Dans les SPG, aucun ensemble de règles n'est imposé à tous les projets SPG. Les acteurs clés de chaque SPG participent à l'élaboration et au fonctionnement du système. L'appartenance et le contrôle du processus proviennent de l'intérieur du projet lui-même et non d'une agence extérieure, comme dans le cas de la certification par tiers.

D'autres différences comprennent:

- Le souhait dans les SPG de réduire la gestion administrative. En général, les SPG ne tentent pas de tracer les produits, une fois qu'ils ont quitté la ferme.
- La certification SPG s'applique à la ferme dans sa globalité et non à un produit unique.
- Les producteurs individuels possèdent leurs propres attestations SPG, alors que dans les SCI, l'attestation appartient au groupe, au transformateur ou au commerçant.
- Les producteurs SPG peuvent commercialiser leurs produits en leurs noms et de manière autonome.
- Les consommateurs ou les acheteurs sont souvent impliqués dans les SPG. Ce n'est pas le cas, normalement, dans les SCI.

- Généralement, il y a une plus grande volonté de transparence dans les SPG. En effet, un SCI n'est pas conçu pour donner des renseignements à un acteur extérieur, hormis l'organisme de certification qui le certifie. Dans les SPG, en principe, l'accès libre à l'information est courant, surtout pour les consommateurs approvisionnés par les SPG, mais pour d'autres acteurs aussi.

Étant donné l'orientation des SCI vers l'exportation, les conditions générales de participation sont beaucoup plus exigeantes au niveau des formalités et de l'infrastructure, que les SPG. Les SCI ne permettent pas vraiment une évolution par étape au niveau de l'infrastructure et de la documentation. Les SPG peuvent évoluer à partir d'initiatives locales, où les ressources sont parfois limitées mais l'enthousiasme considérable. En revanche, les SCI nécessitent un soutien technique et financier pour faire face aux frais de construction de l'infrastructure et aux honoraires des certificateurs tiers.

Cependant, un producteur certifié SPG peut souhaiter fournir un marché extérieur. Alors, il faut qu'il se relie à la certification par tiers. Ce lien peut correspondre à la certification par tiers en tant qu'individu, à la certification de groupe ou au SCI. Il est peut-être plus facile de passer d'un SPG à la certification par tiers en étant membre d'un groupe de producteurs que d'obtenir la certification en tant qu'individu. Dans certains cas, les projets SPG et les opérateurs tiers ont pu s'entendre sur des dispositions permettant une transition. De telles dispositions peuvent inclure le partage des formalités ou, dans certains cas, les audits ponctuels du SPG par un certificateur tiers. Si un nouveau projet SPG souhaite obtenir la certification par un tiers plus tard, il peut être utile d'intégrer le représentant d'un organisme de certification lors de l'élaboration du SPG initial. Ceci peut aider à consolider la confiance et à créer une base solide pour les futurs rapports professionnels. Le choix ou non de cette évolution appartient entièrement aux acteurs du SPG. Il faut que les acteurs veillent à garder la responsabilité des processus et de la prise de décision.

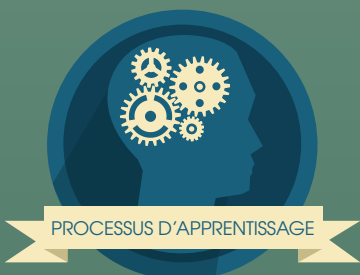
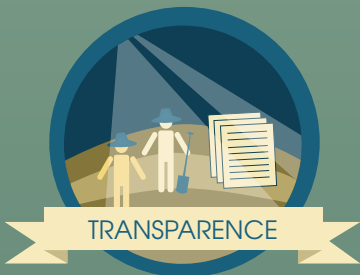


*Expérimentation d'une visite d'évaluation par les pairs avec des producteurs et des initiatives alimentaires locales, Togo
@IFOAM – Organics International*

Les systèmes participatifs de garantie

LES ÉLÉMENTS

LES CARACTÉRISTIQUES



Des PRINCIPES ET VALEURS qui améliorent les conditions de vie

Un ENGAGEMENT SIGNÉ ou DOCUMENTÉ des producteurs



Des CONSÉQUENCES claires et définies pour les cas de non-conformité

Un système de gestion et des procédures DOCUMENTÉES

Des mécanismes pour VÉRIFIER la conformité du producteur



Adaptation à L'AGRICULTURE PAYSANNE



3. Les éléments clés des SPG

Les SPG ne constituent pas uniquement des systèmes de certification. Ils recherchent un engagement collectif à l'égard d'un ensemble de principes, qui se traduit par les actions démontrant la conformité mesurable aux principes de l'agriculture biologique. La reconnaissance et l'implication des différents acteurs dans l'élaboration, la mise en œuvre et le fonctionnement quotidien d'un SPG sont essentielles pour sa crédibilité et son efficacité globale.

Les paysans sont encouragés à démontrer leur capacité à suivre les normes de production et à améliorer leurs pratiques en s'engageant activement dans la gestion des systèmes d'assurance. En même temps, quand les paysans sont amenés à démontrer leur conformité, une flexibilité est indispensable afin d'assurer la prise en compte d'éléments pertinents au niveau social et culturel. Par exemple, pour démontrer l'engagement à respecter les règles du SPG, il est possible d'appliquer des mécanismes locaux de vérification qui sont acceptables sur le plan social et culturel. Selon les niveaux d'alphabétisation, les engagements oraux peuvent remplacer les engagements signés et écrits ; les formulaires, ainsi que les modèles peuvent être traduits dans les dialectes locaux ou simplifiés pour qu'ils soient plus accessibles.

Ces possibilités dynamiques d'engagement démontrant la conformité permettent à chaque projet SPG d'évoluer de manière unique. Cependant, tous les projets SPG ont des caractéristiques et des éléments clés (voir chapitre 4) qui sont cohérents dans le monde entier. Dans la section suivante, les éléments clés des SPG seront présentés et examinés.

3.1 Une Vision commune

Une vision commune est le point de départ d'un SPG. C'est là où les acteurs principaux (producteurs, consommateurs, ONG, commerçants, institutions religieuses, gouvernements et autres) identifient collectivement et s'engagent à soutenir les principes qui déterminent les objectifs et les buts du SPG. La vision commune peut comprendre les buts de production biologique, les objectifs relatifs aux normes, la justice sociale, le commerce équitable, le respect des écosystèmes, l'autonomie des communautés locales, les différences culturelles, etc. Ces principes servent de référence pour les normes de production à adopter et les règles de fonctionnement du SPG.

Dans un processus participatif, donner forme à la vision est une étape essentielle du développement du SPG. Pendant ce processus, les acteurs se rassemblent afin de discuter des questions pertinentes, par exemple : l'accès aux marchés, les prix, les récoltes et les pratiques. Ils se rassemblent aussi pour se sensibiliser au concept du SPG et examiner comment appliquer un SPG à leur situation spécifique afin de gérer leurs problèmes et leurs besoins.

La manière dont les acteurs partagent leur vision dépend des circonstances locales et des méthodes d'engagement des acteurs. Par exemple:

- Au début, les acteurs d'un projet SPG peuvent définir une vision commune en soutenant et en participant au processus d'élaboration du SPG. Ensuite, ils pourraient devenir

membres d'une association responsable du projet. Ceci peut comprendre un engagement contraignant, par exemple, la signature d'un document d'enregistrement ou d'un engagement qui fait référence à la « vision ».

- Chaque acteur représentatif d'une organisation peut intégrer la vision commune dans la « vision » de son organisation.
- Les paysans peuvent s'engager en acceptant de produire des produits biologiques, en faisant une déclaration publique ou en signant un engagement. Les consommateurs peuvent s'engager en devenant membres de l'association, comme avec un CSA (partenariat entre producteurs et consommateurs), ou en consommant régulièrement ces produits biologiques via une coopérative de consommateurs, un système de paniers ou une démarche similaire.
- La vision peut être partagée avec le public par l'étiquetage et la publicité ciblant les points de vente.

Quelle que soit la complexité des thèmes derrière une vision commune, il est primordial que cette vision soit acceptée et comprise par tous les membres. De préférence, tous les acteurs du SPG devraient pouvoir exprimer leur vision commune. Ci-dessous, il y a un résumé de plusieurs exemples de visions communes des SPG existants:

« Chacun a le droit de savoir ce qu'il mange [...] on fait très peu tout seul, mais ensemble, en coopération, nous pouvons construire quelque chose de plus fort et de plus large ». (Ecovida, réseau agroécologique).

« Nous acceptons que 'l'esprit de la bio' implique une compréhension profonde, une empathie et une acceptation de la beauté et de l'intégrité de notre planète et du potentiel de la race humaine à cultiver la terre [...] » (Marché biologique de Bryanston, Afrique du Sud).

3.2 La participation

La participation se traduit par l'implication active des acteurs partageant une vision commune. Les producteurs, les consommateurs, les commerçants, les marchands, les ONG et autres participent activement aux opérations du SPG. Toutes les étapes de planification, du développement du SPG aux activités quotidiennes, sont facilitées par ces acteurs à titres divers.

Le concept de participation comprend le principe de la responsabilité collective afin d'assurer l'intégrité biologique du SPG. Cette responsabilité collective se traduit par:

- L'appropriation partagée du SPG ;
- L'engagement de l'acteur à participer à toutes les étapes, en commençant par le processus de développement ;
- La compréhension commune du fonctionnement du système ;
- La communication directe entre les producteurs, les consommateurs et les autres acteurs.
- L'engagement actif contribue au développement de la démarche axée sur l'intégrité, créant un esprit de confiance.



Expérimentation d'une visite d'évaluation par les pairs avec des consommateurs et des initiatives alimentaires locales, République Tchèque @PRO-BIO-LIGA

Qui participe et comment?

Les différents acteurs ont des capacités, des connaissances techniques et un accès aux ressources qui leur sont propres. Par conséquent, ils peuvent jouer des rôles divers dans le développement et la gestion d'un projet SPG.

Il faut que les producteurs soient directement impliqués dans les opérations quotidiennes de leur SPG, en particulier, la certification, la vérification et le suivi des autres paysans et leurs fermes. Dans le cas des petits projets (peu de producteurs ou groupes locaux), tous les producteurs devraient participer à toutes les activités. Dans le cas des projets SPG plus grands, tous les producteurs devraient au moins participer aux évaluations par les pairs. Toutefois, les personnes élues peuvent représenter les groupes locaux d'acteurs à l'étape finale de validation.

Les consommateurs peuvent aussi s'engager activement dans un SPG. Leur niveau de participation dépend de : la commercialisation des produits (directe ou par des intermédiaires) ; de la distance entre le lieu de production et le lieu de consommation ; du degré d'organisation des consommateurs et de leur capacité de participation. Il existe de nombreux exemples de SPG où les consommateurs sont membres actifs, notamment quand les fermes sont près des centres urbains. Les projets de soutien communautaire à l'agriculture fournissent des indications intéressantes sur la manière dont les producteurs et les consommateurs peuvent construire des partenariats de solidarité⁸. Ils achètent non seulement les produits SPG, mais aident considérablement à la mise en œuvre du système, en participant au processus décisionnel, au contrôle par des pairs et à la gestion. En général, il est important de créer et de favoriser les passerelles adaptées à leur situation respective entre les producteurs et les consommateurs.

Lors du développement d'un SPG, les questions principales concernant la participation sont:

« Qui sont les acteurs clés ? »

« Tous les acteurs clés peuvent-ils participer au processus de développement du SPG ? »

Selon Alice Varon de Certified Naturally Grown (CNG, États-Unis): « La participation continue est un atout majeur de tout SPG. Les paysans participent aux opérations centrales du CNG comme des pairs évaluateurs et contribuent à définir l'évolution de l'organisation en donnant leur avis

⁸ Le projet EATingCRAFT a étudié les synergies entre les SPG et les CSA. Pour plus d'informations: www.eatingcraft.ifoam.bio

sur tout changement significatif des normes ou des politiques. Par conséquent, ils ont un fort sentiment d'appartenance et sont disposés à être défenseurs de l'intégrité du programme. Les acteurs communautaires peuvent aussi participer comme observateurs lors des évaluations à la ferme. Cette possibilité contribue à la transparence, tout en consolidant la confiance et la communauté. Le SPG est plus qu'un label, c'est le reflet d'une vision du monde. »

L'implication des consommateurs

Les consommateurs et les producteurs ont des intérêts complémentaires. Le producteur fournit les produits biologiques, le consommateur les achète. L'implication des consommateurs au sein des projets SPG a de nombreux avantages, comme le montrent plusieurs projets établis. Ces avantages sont:

- Intégrer les producteurs et les consommateurs renforce la crédibilité du SPG et élargit les débouchés commerciaux des produits certifiés.
- Les consommateurs partagent le volume de travail de gestion d'un SPG, donnant leur expertise précieuse en gestion et leur soutien au processus d'évaluation par les pairs (évaluation à la ferme).
- Grâce à leur engagement, les consommateurs reconnaissent la valeur de l'alimentation biologique et paient volontiers des prix raisonnables pour ces produits.

Dans le réseau SPG Ecovida (Brésil), les consommateurs peuvent être membres du comité éthique qui surveille les activités du SPG, y compris les évaluations à la ferme. En ce qui concerne l'OFNZ (Organic Farm New Zealand), les consommateurs peuvent être membres, faire partie d'un comité ou s'engager dans le processus d'évaluation à la ferme.

Les producteurs peuvent être réticents à l'idée d'un fort engagement des consommateurs au sein de leur SPG parce qu'ils craignent que les intérêts des consommateurs puissent entraver les leurs. Ce problème peut être géré de plusieurs manières :

- Assurer que tous les acteurs participent au processus de développement du SPG et s'engagent sur les principes de commerce équitable⁹ dès le début ;
- Assurer que les rôles de tous les acteurs, y compris les consommateurs, sont clairement définis et englobent les droits de vote et les responsabilités.

En raison des circonstances diverses, il n'est pas toujours possible d'impliquer les consommateurs directement dans un SPG. Cependant, il est important que le concept d'intégration et d'engagement des acteurs clés soit compris et appliqué dans la mesure du possible.

3.3 La transparence

Pour créer la transparence, il faut apprendre à tous les acteurs (producteurs et consommateurs), comment fonctionne le système de garantie, y compris : le cahier des charges ; les normes (le processus de garantie biologique) ; et les processus décisionnels. **Ceci ne veut pas dire que**

⁹ L'idée du développement du commerce équitable est basée sur l'engagement des consommateurs à payer un prix juste et sur l'engagement des producteurs à produire et à respecter cet accord.

tout le monde connaît tous les détails, mais plutôt que les acteurs ont une connaissance de base du fonctionnement du système ou qu'ils savent comment s'informer.

La transparence est renforcée par:

- Une documentation clairement définie des processus et des systèmes opérationnels;
- Un accès public à la documentation et à l'information concernant le SPG, par exemple: les listes des producteurs certifiés, l'information sur les fermes et les actions de non-conformité, les résumés des normes de production biologique et une description du processus de certification. Ces données peuvent être disponibles en ligne ou via des avis publics et des réunions d'acteurs.

Au niveau local, la transparence se développe via la participation active des producteurs dans le processus de garantie biologique. Ceci peut comprendre, notamment:

- Le partage régulier d'informations lors des réunions et des ateliers;
- La participation aux visites à la ferme (évaluation par les pairs);
- La participation à la prise de décisions.

3.4 La confiance

Le SPG s'appuie sur une démarche axée sur l'intégrité. Celle-ci est basée sur l'idée que l'on peut faire confiance aux producteurs et que le système de garantie biologique peut être l'expression et la vérification de cette confiance. La confiance est construite par les acteurs clés grâce au développement collectif d'une vision commune. Elle est maintenue grâce à l'effort permanent déployé pour développer et renforcer cette vision de manière collective. La notion de confiance présume que le producteur individuel adhère à la vision commune qui est de protéger la nature et d'assurer la santé des consommateurs à travers la production biologique.

La confiance se traduit de plusieurs manières au niveau de la mise en œuvre des SPG. Elle dépend des facteurs culturels spécifiques au contexte et aux acteurs concernés.

Les mécanismes pour exprimer la confiance comprennent:

- Une autodéclaration documentée, soit la signature privée ou devant témoin de l'engagement du producteur, soit l'enregistrement vidéo du producteur déclarant son engagement.
- Si les producteurs s'organisent en groupes, la conscience individuelle et la conscience collective s'expriment quand le groupe approuve l'engagement (écrit et / ou verbal). Il existe des exemples de projets SPG où le processus d'engagement est filmé et une copie du film est consigné dans les archives.
- Un contrat entre le producteur et le SPG, comme un contrat d'adhésion.

Quel que soit le processus adopté, la décision doit être prise par et avec les acteurs clés. Comme pour tout autre accord écrit ou rapport d'événement officiel, il faut pouvoir y accéder.

3.5 L'horizontalité

Les projets SPG sont prévus pour être non hiérarchiques. Ceci s'exprime dans la structure globale démocratique et la responsabilité collective des participants, avec notamment:

- Les responsabilités partagées et tournantes (ex. secrétaire ou coordinateur, les chargés d'évaluation par les pairs principaux...);
- L'engagement direct des producteurs lors de l'évaluation par les pairs de leurs fermes respectives;
- L'égalité du pouvoir décisionnel et la transparence dans les processus décisionnels.

Cette structure démocratique est aussi présente dans les projets SPG ayant un nombre important de membres dispersés géographiquement. Ils attribuent à des personnes dans les postes clés, certaines responsabilités de représentants (de groupes régionaux ou d'acteurs spécifiques). L'horizontalité se manifeste quand tous les acteurs ont le même droit délibératif ou la possibilité égale de se présenter comme candidat pour ces postes.

La caractéristique intrinsèque de l'horizontalité signifie que lorsqu'un SPG sert à construire des réseaux alimentaires locaux, une grande attention est portée à l'égalité entre les hommes et les femmes. Dans de nombreux projets SPG à travers le monde, les paysannes représentent la majorité. L'autonomisation des femmes au sein des projets SPG et le rôle des paysannes dans l'agroécologie est actuellement une thématique centrale dans de multiples SPG de par le monde. Par exemple, au Brésil, le réseau Ecovida a organisé des ateliers et des réunions afin d'améliorer la participation des femmes et intégrer les questions de genre (homme / femme) dans la mise en œuvre du SPG.

3.6 Le processus d'apprentissage

Grâce aux échanges d'idées et d'expériences, un processus d'apprentissage se met en place et devient une dynamique continue du SPG. Le processus comprend les éléments techniques qui contribuent, par exemple, à la connaissance du cahier des charges et des pratiques biologiques. Un processus d'apprentissage social intervient lorsque différents acteurs apprennent à se connaître et prennent conscience des situations de chacun en participant au SPG. Les acquis sont fondamentaux pour le projet SPG. Ils contribuent à l'élaboration de ses composants, à consolider la confiance entre les acteurs et la confiance dans le processus du SPG.

Le processus d'apprentissage initial passe par la familiarisation avec le concept de SPG, ainsi que par les éléments et les caractéristiques clés. Ce processus peut être facilité par une organisation (une ONG, par exemple), un service de vulgarisation, une institution de recherche, une compagnie privée ou une agence gouvernementale. La personne responsable doit avoir une bonne connaissance des SPG et être capable d'orienter et de faciliter les phases d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation du SPG émergent. Quelle que soit la personne qui assume ce rôle fondamental, elle doit prendre en compte le scénario spécifique et s'assurer que la facilitation est guidée par les éléments clés du SPG.

Le processus de mise en œuvre est toujours pratique et comprend les journées sur le terrain et les activités pédagogiques à thèmes (ex. un atelier sur comment conduire une évaluation par les pairs) avec un spécialiste. Ce dernier peut aussi être membre du projet SPG.

Points clés:

- Les activités pédagogiques sont l'occasion de définir le fonctionnement du SPG;
- Les participants sont inscrits sur une liste de présence;
- Tous les producteurs doivent participer aux activités pédagogiques autant que possible;
- Les autres acteurs devraient avoir l'occasion de participer aux activités pédagogiques;
- L'apprentissage passe par les activités pédagogiques, mais aussi par les réunions formelles et informelles, comme les évaluations par les pairs ou les discussions de groupe et les évaluations du projet et des processus du SPG;
- Les acquis sont intégrés dans les pratiques du SPG. Par exemple, la révision des normes ou des règles opérationnelles assurera l'amélioration continue du projet SPG;
- Apprendre des autres. N'ayez pas peur de demander conseil auprès des personnes activement engagées au sein des SPG existants. Le partage des expériences de SPG est perçu comme un privilège par de nombreux participants SPG.

Dans les situations où les producteurs ne savent ni lire ni écrire, il faut mettre en place des dispositifs alternatifs afin de les intégrer de manière appropriée à leur culture, à leur capacité et à leur situation. Par exemple, la solidarité collective pourrait être exprimée de manière adaptée au niveau culturel (avec un graphique, une vidéo ou une activité pratique). Dans tous les cas, il faut adapter le dispositif à la situation.

En plus, les projets SPG sont des espaces d'apprentissage partagé, de dialogue, de coopération et de co-production de connaissances. Les impacts vont bien au-delà de la production agricole et peuvent comprendre : la réduction de conflit au sein des ménages et des communautés ; l'autonomisation individuelle et communautaire ; l'amélioration significative des moyens de subsistance.

Par exemple, le modèle américain de CNG (label de production naturelle) a pris des mesures complémentaires pour jumeler les producteurs novices avec les producteurs expérimentés dans leurs réseaux lors des premières évaluations. Nonobstant, les formulaires d'évaluation du CNG ont été actualisés pour inclure et favoriser les discussions autour des techniques de production plus avancées. Il est probable que ces techniques n'auraient pas été prises en compte, malgré les avantages financiers ou écologiques qu'elles présentent par rapport aux techniques actuelles du producteur. Des vidéos pédagogiques sont en cours de développement et seront disponibles en ligne et sur demande. Elles abordent les problématiques et les meilleures pratiques pour contrôler les mauvaises herbes, les ravageurs et les maladies en cohérence avec les normes CNG. Ces vidéos seront complétées par des visioconférences en direct où les participants pourront poser des questions à un producteur expérimenté.



Evaluation par les pairs de l'initiative SPG Biocalledonia, Fiji @POETCom



Evaluation par les pairs réalisée par le réseau GASAP, Belgique @GASAP

4. Les caractéristiques clés des SPG

Même si les SPG se sont développés indépendamment dans différents pays et différents contextes culturels, ils partagent un ensemble commun de caractéristiques structurelles qui soutiennent le processus de garantie. Ces caractéristiques comprennent l'utilisation de cahiers des charges et de normes biologiques, les engagements individuels et la mise en place de systèmes de gestion documentés. Les SPG utilisent plusieurs procédures opérationnelles, comme le développement ou l'adaptation de mentions et de labels, les dispositifs de vérification de conformité des producteurs et les répercussions définies pour la non-conformité.

4.1 Une organisation locale

Pour les SPG, le terme « local » fait référence aux acteurs les plus engagés au niveau de la production et de la consommation de produits SPG. Dans la mesure du possible, un SPG est construit avec et pour les personnes qu'il est censé servir autour d'initiatives locales. Ceci ne veut pas dire qu'un organisme gouvernemental ou une organisation extérieure ne peuvent pas être impliqués, voire prendre l'initiative, mais plutôt que le mouvement local sera intégré dans le processus de développement du SPG et de ses activités.

4.2 Une adaptation à l'agriculture à petite échelle

Qu'est-ce qu'un petit producteur? Il existe plusieurs définitions pour les petits producteurs, que

l'on peut appliquer à différentes situations socioéconomiques et culturelles. En général, un petit producteur est un producteur parmi des millions de producteurs dans le monde qui produisent une variété de produits en petites quantités, par rapport aux grands producteurs. Alors que beaucoup d'opérateurs SCI appliquent les critères de l'UE pour définir les petits producteurs dans le cadre de la certification par un tiers, il n'existe pas une définition unique du terme destinée aux SPG. D'ailleurs, l'opinion est largement répandue dans de nombreux SPG qu'il ne faut pas imposer des critères spécifiques.

Pour qu'un SPG soit adapté à l'agriculture familiale, il faut qu'il soit abordable pour les petits paysans familiaux et approprié culturellement en termes de gestion administrative, de procédures et de processus.

4.3 Les principes et les valeurs qui améliorent les moyens de subsistance

Les SPG sont caractérisés par des valeurs et des principes clairement définis et documentés. Ces principes peuvent être exprimés sous différentes formes (charte, normes / cahier des charges, manuels d'emploi), lors des réunions publiques et via l'engagement du producteur. Les valeurs et les principes portent sur l'amélioration des moyens de subsistance et le bien-être des familles paysannes et sur les relations équitables avec les consommateurs et la promotion de l'agriculture biologique. Ils peuvent comprendre le commerce équitable, la justice sociale, la protection de l'environnement et la pertinence culturelle. Ils peuvent aussi envisager la transformation des systèmes alimentaires et, plus largement, de la société dans son ensemble.

4.4 Les dispositifs de soutien aux paysans

Les SPG peuvent soutenir les producteurs de plusieurs manières:

- *Faciliter l'accès au marché*: Seul ou avec le soutien d'une organisation agricole ou d'une ONG, un projet SPG peut faciliter l'accès au marché par le biais d'activités spécifiques. Par exemple, organiser un lieu pour les marchés de producteurs, promouvoir un label auprès des consommateurs et d'autres acheteurs ou fournir de l'information sur le marché (ex. prix).
- *L'information et le soutien technique*: Les producteurs peuvent aussi bénéficier du soutien des conseillers techniques, des bulletins d'information, des sites web, des visites à la ferme et des évaluations par les pairs. La capacité des producteurs à profiter de ces différentes mesures de soutien dépend de leur niveau d'alphabétisation et de leur accès aux médias. Pour les producteurs avec un faible niveau d'alphabétisation, une interaction régulière avec des pairs et des conseillers techniques est essentielle.

L'analyse comparative globale de l'interaction entre les processus sociaux traditionnels et les SPG (Global Comparative Study on the Interaction Between Social Processes and PGS¹⁰) a révélé que le SPG est une plateforme importante pour développer les processus sociaux parallèles, comme la gestion collective de graines, le travail collectif ou les microsystèmes d'épargne. Ces processus ont un rôle important de soutien aux paysans.

¹⁰ Disponible en ligne à <https://www.ifoam.bio/en/global-comparative-pgs-study>.

4.5 Les normes conçues par tous les acteurs

Il faut un point de référence pour mesurer l'intégrité biologique d'un produit. Pour l'agriculture biologique, il s'agit d'une série de règles de production biologique reconnue¹¹. Dans de nombreux cas, autant pour les organismes de certification par tiers que pour les SPG, ces règles s'inspirent du cahier des charges de l'IFOAM¹². Dans d'autres cas, les normes biologiques nationales sont utilisées comme référence (ex. les CNG utilisent le cahier des charges USDA, les SPG en Inde utilisent les normes nationales NSOP). Il existe aussi des exemples de SPG qui ont adapté des standards privés d'un certificateur tiers (OFNZ).

Lorsqu'on choisit des normes, il faut faire la différence entre les règles de production et les critères de conformité. Certaines normes comprennent les deux et d'autres ne décrivent que les règles de production.

- Les règles de production décrivent les facteurs liés aux intrants et à la gestion générale de l'environnement de la production biologique.
- Les critères de conformité décrivent les aspects opérationnels du SPG, telles les exigences de candidature et d'adhésion, les procédures à suivre dans le processus de vérification, les exigences documentaires et les sanctions pour la non-conformité.

Les règles de production, ainsi que les critères de conformité devraient être définis d'un commun accord par les acteurs clés dans le SPG concerné. Ce processus peut être chronophage, mais il est primordial puisque la participation des acteurs fait partie intégrante du développement de l'appartenance et de l'engagement au SPG. Par exemple, les producteurs pourraient ne pas être prêts à effectuer les évaluations par les pairs à la ferme d'un autre ou à vérifier la conformité par rapport aux normes. Il faut tester la méthode d'évaluation pour identifier les problèmes éventuels liés aux questions sociales et culturelles. En fonction de la situation, une nouvelle méthode d'évaluation peut être envisagée.

Les normes de production pour l'agriculture biologique peuvent être des documents volumineux. Il est probable que la plupart des acteurs ne les lisent pas en détail. Par conséquent, il est essentiel que:

- Les producteurs soient conscients de ce que les normes impliquent et de ce à quoi ils s'engagent;
- Les producteurs et les consommateurs aient accès à un résumé des messages clés (des normes);
- Tous aient accès à un exemplaire du document intégral des normes;
- L'information concernant les étapes du processus de vérification soit facile d'accès et que ces étapes soient claires et faciles à suivre aussi.

Pour la majorité des projets SPG, une synthèse écrite du cahier des charges est donnée à chaque producteur dans une langue qu'ils savent parler et écrire. Sinon, cette information leur est présentée pour qu'ils comprennent ce qu'elle implique. En général, cette information ou ce

11 Les normes biologiques qui sont "généralement reconnues" sont, par exemple, celles approuvées dans la série de normes de l'IFOAM (reconnaissance internationale), ainsi que les normes biologiques approuvées par les gouvernements (reconnaissance nationale).

12 Le cahier des charges « IFOAM Basic Standard » a été abrogé en 2012 et remplacé par le cahier des charges « IFOAM Standard », une norme de certification valable au niveau international.

document est accompagné d'un engagement au nom des producteurs (ils signent l'attestation ou s'engagent publiquement). C'est la preuve qu'ils s'engagent à respecter les normes. Si un producteur ne peut ni lire ni écrire, d'autres dispositifs devraient être utilisés pour valider sa compréhension des détails du cahier des charges. Souvent les ateliers utilisent des lectures et des approches pratiques pour décrire les points clés aux producteurs et pour faciliter les discussions. Les producteurs devraient comprendre l'importance de signaler toute non-conformité observée. Ils devraient avoir accès à un agent de soutien technique. L'agent peut vivre au sein de la même communauté ou lui rendre visite régulièrement. Les interactions à distance fonctionnent dans certaines situations, mais la communication directe est souvent le moyen le plus efficace pour partager l'information.

À côté des normes biologiques, il est aussi important que le SPG discute et se conforme aux réglementations nationales de sécurité alimentaire. Toutefois, respecter les normes strictes de sécurité et de qualité peut être problématique pour les petits producteurs et compromettre leur accès aux marchés. Par conséquent, l'un des rôles du SPG pourrait être d'apporter un soutien aux producteurs afin de développer et de gérer les systèmes adéquats de sécurité alimentaire.

Il est essentiel que tous les acteurs participent aux processus décisionnels conduisant à la sélection des normes, au développement des critères de conformité et aux règles globales de fonctionnement du SPG. Les processus décisionnels pourraient se dérouler dans le cadre de rassemblements généraux (chaque membre a un vote) ou de groupes de travail. Les groupes de travail s'appuient sur une expertise spécialisée pour traiter des thématiques au nom des autres acteurs, ce qui facilite les processus décisionnels.

4.6 Les procédures et les systèmes de gestion documentés

Pour assurer la transparence et la production d'un système de garantie biologique d'une façon cohérente et équitable, il faut documenter les procédures et les systèmes. L'étendu et la complexité de la documentation varient et peuvent évoluer dans le temps. Il est important que le système en place soit mesurable de manière objective et cohérente. Comme tout système d'assurance qualité, une amélioration continue est attendue en fonction des enseignements retenus et de l'expérience acquise par l'organisation. Démarrer avec une base simple que l'on peut développer est mieux que de ne pas commencer du tout.

Les producteurs sont censés remplir la documentation et tenir les registres, mais ce qu'on attend d'eux peut varier. Il peut s'agir d'un système de classement simple (un dossier) où les factures sont classées dans un journal écrit et croisées avec les recettes. Dans certains cas, le responsable d'un groupe local ou une personne ressource peut gérer le processus de classement pour les membres du groupe.

Les documents SPG peuvent inclure:

- **Le cahier des charges** – le cahier des charges complet et une synthèse si nécessaire ;
- **La base de données** – liste des membres, statut, produits, précisions pour chaque ferme – cultures, historique, dimensions des champs ;
- **L'engagement du producteur ou sa déclaration d'engagement** – associé à l'information concernant la ferme du producteur, par exemple un plan de gestion ou un registre agricole. Il peut s'agir d'un document écrit ou d'un enregistrement vidéo.

- **Le manuel d'emploi du SPG** - les critères de conformité, le processus de garantie biologique (les étapes pour l'obtention d'un sceau / logo et l'utilisation du sceau / logo), les sanctions pour la non-conformité, les rôles et les responsabilités des acteurs clés, le modèle d'évaluation par les pairs (visite à la ferme) et la liste de vérification.

4.7 Les mécanismes pour vérifier la conformité des producteurs

Comme déjà précisé, la spécificité des SPG est la manière dont ses membres vérifient la conformité des producteurs et gèrent la certification de leurs produits, sans déléguer cette étape à un organisme de certification tiers. Les mécanismes pour vérifier si les producteurs respectent les normes établies doivent inciter la participation active, encourager les acteurs à coopérer et servir d'apprentissage.

Les mécanismes comprennent:

- **La description de la ferme et des activités agricoles (plan de gestion de la ferme).** Il s'agit d'une déclaration (document écrit ou enregistrement oral) du producteur ou d'un agent de soutien technique au nom du producteur. Elle décrit les activités agricoles, leur conformité aux normes et aux standards adoptés par le SPG.

Ce processus et l'élaboration d'un plan de gestion pour la ferme sont souvent perçus comme difficiles par les producteurs. Mais cette étape est importante, puisqu'elle incite les producteurs à réfléchir et à mieux comprendre les détails du cahier des charges. Aussi, en signant personnellement ou en déclarant que les propos d'un producteur sont vrais, ils affirment leur adhésion au SPG et leur engagement envers les autres acteurs.

- **Les évaluations par les pairs (visites à la ferme):** La dynamique de cette procédure passe par la mise en place d'un mécanisme permettant de vérifier le respect des normes et des standards par des pairs. Il permet l'échange des connaissances, grâce auquel toutes les parties approfondissent leurs connaissances du cahier des charges et des pratiques agricoles de chacun. Le résultat de ce processus est le rapport de l'évaluation par les pairs (daté et signé). Il comprend les observations précises, les incidences de non-conformité, ainsi que les solutions potentielles pour y remédier.



Visite d'évaluation par les pairs d'un élevage caprin par l'initiative SPG Nature & Progrès, France @Nature et Progrès

Il est très important de définir le nombre et la composition d'une équipe d'évaluation par les pairs. Il est aussi essentiel de définir le rôle que chaque membre de l'équipe d'évaluation par les pairs va jouer lors de la visite de la ferme. Dans différents SPG, les équipes déléguées sont constituées de divers types de personnes en nombre variable. Il est important que tous les représentants d'acteurs aient l'occasion d'intégrer ces équipes et que tous les participants comprennent leurs rôles et leurs fonctions. Le réseau Ecovida (Brésil) requiert la participation d'au moins trois individus du SPG lors des visites de fermes. L'association OFNZ (Nouvelle Zélande) exige la présence de tous les membres du groupe local lors des évaluations de chacun, c'est-à-dire de 4 à 8 producteurs, en fonction de la taille du groupe local. Pour les visites annuelles, Nature & Progrès (France) s'appuie sur une équipe constituée d'un producteur et d'un consommateur. L'équipe change pour chaque producteur visité. Ces individus sont membres du SPG et sont délégués par le comité local de certification. Ce dernier planifie les rotations d'équipe afin d'éviter les conflits d'intérêts et les évaluations réciproques entre producteurs.

Certains projets SPG organisent des visites surprises pour un pourcentage donné de producteurs chaque année dans le cadre de leur système de vérification. Il ne s'agit pas d'une caractéristique clé du SPG, mais d'une décision propre à chaque projet définie en fonction du contexte socioculturel spécifique. Voir la section 5.6.

- **Développement des connaissances:** Dans le cadre d'un projet SPG, les réunions et les ateliers réguliers permettent d'aborder les questions techniques et commerciales. Elles sont utiles pour améliorer les connaissances et consolider la capacité collective des acteurs. Les producteurs expérimentés peuvent partager de l'information avec des producteurs moins expérimentés. Les fiches de présence des réunions et des ateliers peuvent être utiles, puisqu'elles indiquent les participants et peuvent servir pour démontrer l'engagement.
- **Partager les responsabilités et renforcer la notion de l'horizontalité à tous les niveaux du SPG:** Dans de nombreux cas, les producteurs font partie d'un groupe local avec un responsable élu. De préférence, la fonction de responsable tourne pour que chaque membre du groupe local apprenne les compétences et les responsabilités propres à ce rôle.

4.8 L'engagement du producteur

Les producteurs qui adhèrent au SPG s'engagent à respecter le cahier des charges établi, sous forme de document ou d'enregistrement. Il s'agit d'une déclaration signée ou d'un enregistrement vidéo, en fonction de ce qui est acceptable sur le plan social ou culturel dans un contexte donné.

L'engagement peut prendre la forme d'une autodéclaration. Elle est signée, de préférence, devant un autre producteur ou déclarée publiquement dans un processus collectif. Ce dernier est très utile quand un producteur ne sait ni lire ni écrire. Un engagement collectif renforce l'adhésion de l'individu et du groupe au cahier des charges. Toutefois, un engagement collectif ne remplace pas la responsabilité individuelle. De la même manière, le certificat collectif ne devient pas caduc pour l'ensemble du groupe si un producteur ne respecte pas le cahier des charges.

4.9 Les sceaux et les labels

Le sceau (par exemple le tampon officiel) est utilisé par un SPG pour valider les documents clés, comme les certificats des producteurs. En général, ces certificats sont renouvelés chaque année et la période de validité est souvent inscrite sur le même document. L'utilisation du sceau est contrôlée et gérée par des individus ou des organismes désignés, en fonction de la structure du SPG (par exemple le comité de gestion du SPG).

Les labels ont un but différent. Ils sont joints au produit final dans le but de garantir au consommateur l'origine biologique du produit. Normalement, le label met en avant le logo du SPG et le numéro ou le code du producteur. Ainsi, les consommateurs peuvent tracer les origines d'un produit. Les labels sont très pertinents quand les producteurs et les consommateurs sont géographiquement éloignés. Quand le producteur n'a pas de contact direct avec le consommateur, le label, présentant le logo du SPG, ainsi qu'une référence claire à la qualité biologique du produit, devient le « visage » du producteur.

Exemples de labels SPG



4.10 Les conséquences claires et prédéfinies de la non-conformité

En plus des objectifs du SPG, il ne faut pas oublier l'intérêt à améliorer les pratiques en continu. Les démarches différentes adoptées par un SPG pour vérifier la conformité constituent non seulement un outil pour contrôler si les producteurs respectent les critères définis, mais aussi un outil permettant aux producteurs de se perfectionner. Si la vision sous-jacente au SPG est largement partagée par ses membres et si les procédures sont clairement définies et appliquées, les cas d'abus ou de non-conformité au cahier des charges pourraient diminuer.

Cependant, il existe toujours des circonstances où les producteurs ne respectent pas ou ne sont pas en mesure de respecter le cahier des charges de leur SPG. Dans la plupart des cas, la non-conformité est mineure et concerne le défi permanent de tenir à jour les documents justificatifs.

Toutefois, dans certains cas, la non-conformité peut s'avérer plus grave, comme l'utilisation intentionnelle d'un intrant interdit ou l'étiquetage inapproprié d'un produit. Évidemment, la sanction à la non-conformité sera adaptée à la gravité de celle-ci.

Quelles que soient les conséquences de la non-conformité, il faut qu'elles soient:

- Prédéfinies par les membres du SPG, surtout les producteurs, comme partie intégrante de l'engagement à respecter le cahier des charges. On arrive à un accord, par exemple, lors de la signature de l'engagement du producteur. Ainsi, l'engagement et la compréhension des conséquences de la non-conformité sont établis simultanément.
- Documentées et facilement accessibles au public. À tout moment, toute personne doit pouvoir se renseigner sur les conséquences de la non-conformité.
- Susceptibles d'appel, dans le cas où le producteur considère qu'une appréciation de non-conformité est inéquitable ou injustifiée. Dans ce cas, il faut déterminer au préalable comment traiter ce genre de désaccord. Pour ce faire, il s'agit d'établir un dispositif de résolution de conflit ou de créer un organisme arbitral au sein du SPG.

Il faut que les conséquences de la non-conformité soient réalistes. Par exemple, si une amende est imposée au producteur, le montant doit correspondre à sa situation socioéconomique et à sa capacité à la payer. Les conséquences de la non-conformité n'ont aucun intérêt si elles « n'appartiennent pas » aux acteurs et si les acteurs ne les respectent pas ou ne sont pas en mesure de les appliquer.

Lorsque les sanctions liées à la non-conformité sont appliquées:

- Elles seront documentées et appliquées de manière cohérente et sans faveur ;
- Le processus d'application sera transparent ;
- Les résultats seront mis à la disposition de tous les membres du SPG. Ils peuvent aussi être rendus publics d'une façon appropriée, par exemple, sur le site web.

La non-conformité: exemples de sanctions

SITUATION	EXEMPLE DE SANCTION
Absence lors d'une action obligatoire: journée sur le terrain ou formation.	Rappel.
Manquement mineur au cahier des charges (ex. le producteur n'a pas de factures pour les intrants achetés).	Rappel, voire avertissement.
Manquements mineurs répétés.	Avertissement, voire suspension de la certification pour une période donnée, jusqu'à ce que le ou les producteur(s) prend / prennent les mesures correctives.
Transgression évidente du cahier des charges (ex. le producteur utilise des intrants interdits).	Exclusion du SPG, annulation de la certification
Fraude flagrante.	Exclusion du SPG, annulation de la certification, le producteur est interdit d'adhésion au SPG pour une période définie ou de façon permanente.

5. Les étapes de mise en œuvre d'un SPG



5.1 Première étape: L'analyse contextuelle

Avant de construire un SPG, il est important de connaître les atouts et les problèmes d'une situation existante. Par exemple, une longue tradition d'utilisation d'intrants chimiques nécessite une approche différente que la cueillette sauvage. Une telle analyse permet aussi d'identifier les acteurs clés. Ces informations permettent de savoir quelles personnes mobiliser dans le processus de développement et quelles questions aborder. Voir aussi les sections 2.1. and 2.2.

Plusieurs éléments sont à prendre en compte lors de cette étape:

- Les besoins, les motivations et les capacités des acteurs du SPG;
- Les cadres nationaux légaux et réglementaires correspondant à l'agriculture biologique et aux SPG;
- Les opportunités et les demandes du marché : le niveau de sensibilisation des consommateurs et leur volonté de payer plus pour des produits biologiques certifiés SPG;
- Les problèmes majeurs empêchant les petits producteurs d'accéder au marché, comme les questions de logistique et d'infrastructure;
- Le niveau de compréhension des principes et des pratiques de l'agriculture biologique parmi les acteurs, surtout les producteurs.

5.2 Deuxième étape: Une vision partagée par les acteurs

Le défi majeur lors du démarrage d'un SPG est de se lancer. Il faut que les avantages d'un SPG soient clairs pour tous les acteurs pour qu'ils adhèrent pleinement à l'idée de faire partie d'un projet SPG. Comme décrit dans la section 3.1, une vision commune est le point de départ pour un SPG. Chaque SPG doit commencer en rassemblant les acteurs pour partager leur vision et réfléchir sur comment le SPG pourrait améliorer le bien-être global de leur communauté. Réunir les acteurs clés afin de partager des idées et discuter des avantages mutuels à travailler ensemble (ex. l'accès au marché, la qualité des produits, les meilleurs prix, les attentes des consommateurs, les besoins en soutien technique, etc.). Il faut introduire progressivement le concept du SPG lors de la discussion et poursuivre à partir de là.

Il ne faut pas oublier qu'un SPG prend forme quand les acteurs travaillent ensemble parce que travailler ensemble consolide la confiance mutuelle et la confiance vis-à-vis du SPG lui-même. En mobilisant le plus d'acteurs possible dès le début et en clarifiant leurs rôles pour développer le projet, il est possible d'élargir l'ensemble des ressources nécessaires pour un SPG durable et assurer, ainsi, des procédures de décisions démocratiques.

Le partage d'une vision mobilise aussi un autre élément clé du SPG - le processus d'apprentissage. Il est manifeste, par exemple, lorsque les acteurs apprennent à se faire confiance ou lorsque les nouvelles compétences techniques sont mises au point et que les consommateurs apprennent à mieux connaître les SPG.

5.3 Troisième étape: Accepter et documenter le fonctionnement du futur SPG

Lors de la mise en œuvre d'un SPG, chaque projet sera construit autour de quelques éléments principaux. Les détails opérationnels peuvent varier selon la situation, pour que chaque projet reflète ses caractéristiques spécifiques, telles les normes culturelles différentes. Une telle diversité peut renforcer le sentiment d'appartenance des membres au SPG et leur engagement vis-à-vis du processus. À cette étape du développement, il est important de s'assurer que tous les acteurs (surtout les producteurs) comprennent les différents éléments du SPG et le processus (les exigences mises en place, ainsi que leur appropriation).

Les éléments principaux

- Le cahier des charges reconnu au niveau international : le cahier des charges de production en agriculture biologique et son résumé (en général, une page indiquant les points principaux du cahier des charges). Voir aussi la section 4.1.
- Les règles ou les normes avec une description des mécanismes pour assurer la conformité (par exemple, manuel des procédures). Voir aussi la section 4.6.
- Le système de gestion documenté présentant les rôles et les responsabilités des personnes (et agences) clés avec une explication sur la manière dont les certificats sont approuvés et délivrés. Voir aussi la section 4.5.
- Une liste documentée de non-conformités et des sanctions pour chaque niveau de non-conformité, approuvée par les producteurs. Voir aussi la section 4.10.
- Un engagement élaboré par les producteurs (paysans) et signé ou approuvé de manière transparente. Voir aussi la section 4.7.
- Un certificat : généralement, il s'agit d'un certificat individuel ou de groupe selon la situation. Il faut que chaque producteur membre du groupe local reçoive un exemplaire. Dans le cas où un producteur est sanctionné pour une non-conformité, il sera seul pénalisé et non l'ensemble du groupe.
- Le sceau ou le logo à utiliser sur les produits certifiés (logo SPG ou logo biologique national). Ils sont disponibles une fois que la certification a été délivrée. Voir aussi la section 4.9.

Dans tous les cas, il faut que l'information soit documentée pour faciliter les contrôles réguliers du processus de manière cohérente. Par exemple, les enregistrements et les synthèses des résultats d'une évaluation par les pairs pourraient être archivés dans une base de données.

Lors de l'élaboration d'un SPG, il convient d'avoir une certaine flexibilité. Celle-ci permet l'apprentissage en continu et l'échange de connaissances, essentiels pour garantir la pérennité du projet.

5.3.1 Un exemple de flexibilité dans un modèle de SPG

Les SPG peuvent avoir différentes formes selon l'utilisation des terres et leur situation. Les méthodes utilisées pour mesurer la conformité peuvent varier en fonction de ces situations différentes. Par exemple, si les parcelles ont une limite commune et qu'il n'y a pas de risque

interne de dérive de pesticides venant des parcelles adjacentes, un périmètre de protection ne sera pas nécessaire. Une carte unique indiquant les parcelles différentes suffit. Cependant, quand les parcelles sont dispersées, des périmètres de protection bien définis et des cartes individuelles montrant les activités des parcelles adjacentes peuvent s'avérer nécessaires.

5.3.2 Financer les coûts opérationnels des SPG

Un des objectifs du démarrage d'un SPG est de minimiser les frais de certification. Gérer un SPG entraîne toujours des frais. La situation spécifique déterminera si les frais payés par les producteurs seront versés à une organisation de soutien ou à un fonds collectif qui gère le projet. Les aides gouvernementales, les donations des membres, le soutien des ONG et la contribution volontaire sont autant de sources différentes de financements pour la gestion d'un SPG.

Quelle que soit la source des financements, il faut identifier les coûts opérationnels prévus dès le début. C'est un élément essentiel parce que le succès et la pérennité du SPG peuvent dépendre des financements pour maintenir l'infrastructure, les activités et le développement. Quand les producteurs sont censés payer les frais opérationnels de leur SPG, il faut les impliquer dans les débats dès le début.

Nature & Progrès, par exemple, intègre des frais d'enquête annuelle fixes et un pourcentage du chiffre d'affaires du producteur (0,3%) pour calculer les frais de certification. Ces frais financent le temps de travail du personnel au niveau national et les autres dépenses opérationnelles (transport, communication, promotion, etc.). Les membres producteurs doivent consacrer au moins 2,5 jours par an au système de gestion et de fonctionnement; un jour pour préparer les documents et accueillir une évaluation par les pairs, un jour pour contrôler un autre producteur, une demi-journée pour la réunion du comité local de certification (COMAC), qui rend un avis concernant l'accréditation des producteurs.

5.4 Quatrième étape: Faire connaître le cahier des charges et s'engager

Avant de s'engager officiellement dans la mise en œuvre d'un SPG, il faut que les futurs membres et les nouveaux adhérents connaissent l'ensemble des éléments et des procédures requis. En général, ce genre de sensibilisation passe par les formations et les réunions avec des séances d'information sur le cahier des charges du SPG, les activités et la non-conformité.

Après la phase de sensibilisation, les producteurs doivent s'engager formellement à respecter le cahier des charges et les procédures biologiques souvent adoptés par le SPG. En général, l'engagement prend la forme d'un document d'engagement du producteur ou d'un contrat préparé au préalable. Cependant, le contenu de ce document doit être élaboré par les producteurs afin de s'assurer que leur engagement reflète leurs convictions profondes.

Ensuite, il faut établir la liste des individus qui seront les futurs membres du SPG. Il s'agit des groupes locaux et du responsable identifié du groupe (par exemple, la principale personne ressource). Il convient de noter que les autres acteurs (non-producteurs) pourraient avoir envie de devenir membres du groupe local. C'est au groupe de décider s'ils pourront être admis.

5.5 Cinquième étape: Cartographier la ferme et enregistrer les données agricoles

Pour chaque membre adhérent au SPG, il faut collecter et conserver les données relatives au producteur et à la ferme d'une manière simple et systématique. Souvent les données proviennent du « plan de gestion de la ferme », qui comprend les informations relatives au producteur, ainsi que la carte de la ferme. La carte indique les différentes parcelles de la ferme, décrit son agencement et ses activités, ainsi que les développements futurs ou prévus. Le plan peut être complété par le producteur ou par un agent de soutien technique qui agit comme scribe au nom du producteur avant l'évaluation par les pairs.

Avant et pendant l'évaluation par les pairs, le plan de gestion de la ferme devrait être disponible pour les individus chargés de mener celle-ci. Chaque producteur (ou dans le cas des groupes locaux, chaque producteur dans le groupe) doit compléter le plan de gestion en suivant le modèle élaboré par le SPG. Les exemplaires individuels doivent être conservés dans un lieu central. De préférence, le plan est complété par le producteur sous la direction des coordinateurs ou des animateurs du projet SPG. Le plan de gestion doit être vérifié lors de l'évaluation par les pairs afin d'assurer que les données présentées correspondent aux observations sur le terrain.

Il existe différentes solutions pour dessiner les cartes. Il est important que chaque producteur au sein du SPG dispose d'une carte. Pour les parcelles dispersées, il faut les cartes des parcelles individuelles. Pour la cueillette sauvage ou les parcelles regroupées, une seule carte peut suffire.

Les cartes et les données relatives à la ferme sont saisies dans la base de données du SPG conservée par celui-ci. Elles peuvent également être disponibles en ligne sur un site web afin de promouvoir la transparence.



Des femmes de l'initiative SPG Giyani PGS travaillent dans les champs, Afrique du Sud @IFAOM – Organics International

5.6 Sixième étape: Réaliser une évaluation par les pairs

Dans le cadre d'un SPG, une des méthodes principales utilisées pour assurer le respect du cahier des charges adopté par ses membres est l'évaluation par les pairs de la ferme d'un autre producteur. Avec ce processus, les personnes dans des situations similaires évaluent les pratiques agricoles de leurs pairs. Les producteurs, accompagnés le plus souvent par des consommateurs et d'autres acteurs, visitent la ferme d'un autre producteur (de leur groupe local ou provenant de leur région) afin de réaliser une évaluation de la ferme. L'évaluation par les pairs est un élément clé du SPG.

Toutes les fermes ou unités de production devraient faire l'objet d'une évaluation au moins une fois par an. En général, un animateur, un coordinateur ou un secrétaire du SPG est chargé de définir un calendrier pour les évaluations. Il doit vérifier qu'elles sont réalisées et documentées à partir d'une liste de vérification et d'un rapport des pairs. L'information contenue dans ces documents est fondamentale pour l'évaluation des producteurs.

L'évaluation par les pairs n'est pas simplement un dispositif qui sert à vérifier si les producteurs respectent le cahier des charges prédéfini. Elle est importante car elle permet aux producteurs d'évaluer leurs pratiques ensemble avec des pairs et de réfléchir conjointement aux moyens d'améliorer la durabilité globale de leurs fermes. Par conséquent, le but de l'évaluation par les pairs est également d'apporter un appui à long terme aux producteurs du SPG pour qu'ils puissent améliorer leurs pratiques en continu. Cette démarche favorise l'évolution permanente des approches partagées dans la vision commune du projet SPG.

Quand les consommateurs font partie du SPG, leur participation à l'évaluation par les pairs les rapprochent des défis auxquels les producteurs sont confrontés dans le système socioéconomique actuel. Les consommateurs ont un point de vue différent vis-à-vis d'une ferme et peuvent révéler des éléments différents que ceux soulevés par un autre producteur.

Il est important de souligner que le producteur visité doit toujours être présent et disponible pour répondre aux questions, donner des informations et, le cas échéant, identifier les défis et le soutien nécessaire.

Au début, les producteurs et les autres acteurs auront des compétences limitées quand ils effectuent les évaluations par les pairs. L'ensemble des parties concernées risque de se sentir mal à l'aise. Pour atténuer ce risque, il faut disposer d'un processus bien décrit et compris par tous les participants. Ce processus nécessite:

- Une documentation et des consignes clairement formulées;
- Une formation préalable pour les participants (ou une action pratique);
- D'inviter un conseiller ou un appui technique, par exemple, les producteurs expérimentés lors des premières évaluations par les pairs. De renforcer la confiance des producteurs, selon leurs besoins, de façon régulière.

Le terme évaluation par les pairs est souvent utilisé par les SPG, mais le processus est aussi appelé « le contrôle de ferme », « l'inspection à la ferme » ou, comme dans le cas d'Ecovida, « la visite du conseil d'éthique ». Le langage utilisé est moins important que le processus lui-même. Celui-ci doit incarner l'esprit participatif du SPG. Il doit impliquer les producteurs et les autres acteurs clés lors de l'évaluation à la ferme et lors des processus décisionnels.

Le processus doit être facile à suivre et à comprendre. Il faut:

- Mettre une liste de vérification à disposition afin de guider les participants lors de l'évaluation. Cette liste devrait limiter ou éviter le besoin de fournir des réponses subjectives aux questions.
- Systématiser la liste de vérification. Les questions clés peuvent être numérotées et référencées en fonction des points spécifiques du cahier des charges, des procédures et /ou du plan de gestion de la ferme.

Cette organisation permet aux participants de suivre les questions systématiquement et de se concentrer sur l'application du cahier des charges. Si une non-conformité est identifiée, elle peut se référer à une section spécifique dans le cahier des charges ou le guide des procédures.

Une liste de vérification bien conçue permettra au participant de mieux comprendre le cahier des charges. En plus, elle permet d'uniformiser le processus du rapport et de l'évaluation. Elle réduit la possibilité d'interprétations subjectives des normes. Elle peut aussi minorer les influences dominantes de certaines personnes qui participent à l'évaluation et tentent de diriger le processus. Ces deux travers peuvent perturber le processus d'évaluation par les pairs.

Pour évaluer le statut d'une ferme, il faut des points de référence. Ils sont souvent tirés du « plan de gestion de la ferme », qui inclut des détails, par exemple, une carte montrant les différentes parcelles de la ferme. Le plan décrit aussi l'agencement de la ferme et les activités, ainsi que les développements futurs ou prévus. Le plan peut être complété par le producteur ou l'agent de soutien technique qui agit comme scribe au nom du producteur avant l'évaluation par les pairs. Le plan de gestion de la ferme devrait être disponible, avant et pendant l'évaluation, pour les personnes qui effectuent l'évaluation par les pairs.

Le plan de gestion de la ferme fournit:

- Une description de la ferme (l'histoire et les pratiques de gestion);
- Des points de référence permettant la mesure du changement sur la ferme dans le temps et la structuration du processus d'évaluation par les pairs;
- Un engagement écrit ou, dans certains cas, oral de la part du producteur, dont ils sont tenus responsables (par exemple, l'engagement du producteur peut être intégré dans ce plan de gestion).

S'il n'existe pas de plan de gestion pour la ferme, la première liste de vérification (rapport) prévue pour l'évaluation par les pairs peut servir comme outil pour constituer un dossier et pour conserver les données relatives à la ferme.

Le résultat d'une évaluation par les pairs est un rapport comprenant un résumé des réponses du producteur recueillies lors de la visite. Il indique souvent les principales observations faites par l'équipe d'évaluation, par exemple : la non-conformité observée, les mesures correctives réalisées par le producteur suite aux observations antérieures de non-conformité, les commentaires et les appréciations de certaines pratiques, les recommandations négatives ou positives concernant la certification ou la validation. La visite peut être résumée visuellement avec un graphique, en utilisant des indicateurs clés ou d'autres outils d'évaluation.

5.7 Septième étape: Délivrer la certification

Les résultats de l'évaluation par les pairs devraient être vérifiés afin d'assurer qu'ils sont complets et que le processus d'évaluation par les pairs et le rapport ont été réalisés comme prévu. Le coordinateur ou l'animateur du projet SPG peut s'en charger avec l'aide d'un groupe du SPG désigné au préalable.

Encore une fois, la mise en place et la gestion de la certification varient énormément selon les projets SPG. Elles vont d'un système complexe avec différentes commissions ou comités de certification à une approche simple, où les groupes effectuant les évaluations par les pairs prennent la décision finale concernant l'accréditation d'un producteur.

Typiquement, un comité de certification représentatif des différentes catégories de membres vérifie que les résultats de l'évaluation par les pairs sont complets. Il évalue la gravité de la non-conformité éventuelle et définit les actions correctives à appliquer dans un délai donné. Un des buts des actions correctives doit toujours être l'amélioration des pratiques plutôt que la sanction. Ensuite le comité de certification valide la décision concernant l'accréditation du producteur et alors le SPG peut délivrer les certificats.

Dans certains cas, un suivi est nécessaire pour plusieurs raisons. Par exemple, du fait du manque d'expérience des producteurs et des autres acteurs concernés ou du fait que les documents n'étaient pas suffisamment clairs. Dans de nombreuses situations la première évaluation par les pairs peut être considérée comme un exercice de formation. Il faut répéter ce processus pour affiner les outils et les compétences.

Les personnes responsables de la coordination et des activités quotidiennes au sein du SPG vont noter tous les problèmes qui apparaissent, assumer le suivi des non-conformités et mettre à jour la base de données. Elles noteront également les non-conformités non résolues.

Il est essentiel que le SPG prévoie des dispositions permettant à leurs membres de faire appel d'une décision qui est perçue comme injuste par la personne concernée, par exemple, la suspension d'un certificat dans les cas de non-conformité grave.



Paysans certifiés SPG au Saturday Good Market à Colombo, Sri Lanka @Good Market PGS



6. La structure et l'organisation

La structure interne d'un SPG et sa relation avec les structures tierces peuvent prendre différentes formes.

6.1 Les dispositions structurelles

La structure de base d'un SPG comprend:

- **Le groupe d'évaluation par les pairs**

Ce groupe est constitué de paysans et éventuellement d'autres acteurs, tels les consommateurs, les conseillers agricoles ou le personnel des ONG. Le groupe d'évaluation par les pairs effectue des visites annuelles de chaque ferme membre. Le groupe prend les décisions relatives au renouvellement des certificats pour les fermes inspectées. Par exemple, le nombre de membres, le partage des responsabilités, la fréquence des réunions et les types d'activités supplémentaires peuvent donner des organisations variables.

- **Le comité de certification**

Son rôle est de vérifier les rapports des évaluations par les pairs et de valider les décisions prises par ces groupes d'évaluation. Le comité contribue à la certification des membres individuels du SPG et applique les sanctions éventuelles pour la non-conformité.

- **Le personnel administratif**

Pour la gestion au quotidien, un SPG devrait recourir à un coordinateur ou un animateur.

Celui-ci peut être un salarié rémunéré ou bien un membre bénévole ayant les compétences techniques requises et la disponibilité pour effectuer le travail. Leurs missions comprennent la gestion des documents administratifs, le suivi du calendrier des évaluations par les pairs, le suivi de la non-conformité et des documents inachevés, la mise à jour de la base de données et la communication des rapports au comité de certification.

Dans les projets SPG plus grands, des structures complémentaires sont parfois nécessaires:

- **Le conseil national**

Dans le cas où les SPG sont consolidés au sein de systèmes plus grands (par exemple, national), les conseils ou les organismes régionaux ou nationaux peuvent être mis en place. Le conseil national gère les relations extérieures et peut assumer d'autres rôles, par exemple, la validation de l'approbation des dossiers de candidature (des producteurs ou des groupes de producteurs) pour l'adhésion au SPG, la gestion du centre de documentation et de procédures, la gestion des logos et l'organisation des formations ou le renforcement des capacités.

6.2 Le rôle des gouvernements

Le soutien aux SPG est pertinent à toutes les étapes du développement du secteur biologique. La reconnaissance des SPG peut prendre diverses formes, selon le stade de développement du secteur biologique et le cadre réglementaire d'un pays. Les démarches réglementaires sont intéressantes dans les situations où les règlements sont nécessaires et soutenus par le secteur biologique. Les démarches stratégiques suivantes (non-réglementaires et réglementaires) sont conseillées¹³:

1. Soutenir le développement des SPG;
2. Promouvoir, au lieu de réguler, un marché biologique émergent;
3. Inclure les SPG pour qu'ils figurent parmi les systèmes d'évaluation de la conformité établis par les règlements;
4. Inclure des dérogations dans le règlement biologique.

Le rôle essentiel des gouvernements est de créer un environnement favorable au fonctionnement des SPG. D'autres rôles importants sont : la promotion des règlements et des politiques qui reconnaissent les SPG comme étant un processus de garantie ; et la mise en place d'un cahier des charges biologique national que les SPG peuvent aussi utiliser. Dans un contexte réglementé, les autorités peuvent également créer un registre des projets SPG, établir une base de données SPG nationale, fournir un logo SPG national à destination des SPG enregistrés ou encore conserver un registre des intrants commerciaux biologiques approuvés. Un tel registre facilitera le travail des opérateurs et des SPG quand il faut identifier les intrants commerciaux permis et interdits.

¹³ Des informations détaillées sur le rôle des gouvernements dans la promotion des SPG se trouvent dans le bulletin politique de l'IFOAM Policy Brief on How Governments Can Recognize and Support Participatory Guarantee Systems (PGS), disponible en ligne à : https://www.ifoam.bio/sites/default/files/policybrief_how_governments_can_support_pgs.pdf



7. Observations finales et recommandations

7.1 Les leçons retenues

Les observations suivantes ont été tirées des commentaires reçus de la part des SPG établis en réponse à la question : « Depuis le lancement de votre SPG, quels sont les changements majeurs ou les leçons retenues? »

- Il faut mobiliser un maximum d'acteurs dès le début. Ce processus peut s'avérer long et les retours peuvent être négatifs, mais il faut persévérer ; souvent les opposants initiaux deviennent les défenseurs dans le temps.
- Il faut planifier le développement et l'autonomie de l'organisation. Au début l'organisation sera établie sur la base du volontariat, mais progressivement les bénévoles vont s'épuiser. Il faut être en mesure de rémunérer les personnes clés afin de faire avancer l'organisation.
- Les personnes qui lancent les initiatives (comme les SPG) ne sont souvent pas celles qui les gèrent une fois qu'elles sont établies. Il faut en être conscient et introduire des nouvelles personnes compétentes au sein de l'organisation.
- Les producteurs sont très occupés et souvent peu disposés à faire les papiers. Si la gestion administrative fait partie de votre SPG, il faut la réduire à son minimum, être patient et encourager les producteurs.

- Avec la croissance du SPG et l'implication de nouvelles régions dans l'organisation, elles vont apporter des idées nouvelles et des approches différentes. Il faut accueillir cette diversité d'idées et d'approches, la reconnaître et l'intégrer.
- Au début, il est fréquent d'avoir des incertitudes par rapport à la réaction du marché vis-à-vis du SPG. Cependant, ce n'était pas le cas pour l'OFNZ. Une fois que les consommateurs ont vu leurs produits et la présentation du logo, ils ont rapidement commencé à choisir les produits OFNZ. L'OFNZ est maintenant reconnu comme une garantie biologique dans tout le pays.
- Il est important d'avoir suffisamment de membres pour partager les responsabilités et répartir les coûts.

7.2 La gestion de la chaîne des approvisionnements et la commercialisation

Le succès du projet SPG dépend des liens commerciaux et de l'engagement des consommateurs et des acheteurs. Par conséquent, un plan de commercialisation qui engage et relie activement les réseaux de commercialisation devrait faire partie intégrante de la stratégie de développement du SPG. La commercialisation des produits SPG s'appuie généralement sur un logo SPG. Elle peut aussi être soutenue par un logo biologique national, quand le système de garantie biologique le permet. Comme pour tous les efforts de marketing, la qualité du produit et l'engagement des acheteurs sont primordiaux.

Un accès fiable au marché est une incitation forte pour mobiliser d'autres paysans à se convertir à la production biologique et à rejoindre un SPG. Divers réseaux commerciaux sont ouverts aux produits certifiés SPG : vente directe à la ferme, livraison à domicile, marchés locaux, magasins bio, supermarchés, grossistes, commandes publiques, restaurants, hôtels et traiteurs. Élaborer un plan de commercialisation pour engager et relier activement les petits paysans aux marchés fait partie de la stratégie du développement du SPG.



Magasin bio vendant des produits certifiés SPG, Cambodge @FAO

8. Références

Why invest in Participatory Guarantee Systems? Opportunities for Organic Agriculture and PGS for sustainable food systems. Food and Agriculture Organisation of the United Nations (FAO) and IFOAM - Organics International, 2019.

Global Comparative Study on the Interactions between social processes and Participatory Guarantee Systems. IFOAM - Organics International, 2014

Policy Brief: How Governments Can Support Participatory Guarantee System (PGS), IFOAM - Organics International, 2018.

Participatory Guarantee Systems. Case studies from Brazil, India, New Zealand, USA, France. IFOAM - Organics International February 2008

PGS East Africa Report Gunnar Rundgren. IFOAM - Organics International, 2007

Report - International Workshop on Alternative Certification. Rio Grande do Sul. Brazil, 2004

Participatory Guarantee Systems (PGS) Self-Evaluation Form (SEF). IFOAM - Organics International, 2016.

The IFOAM Norms for Organic Production and Processing - Version 2014. IFOAM - Organics International, 2018



IFOAM – Organics International
Charles-de-Gaulle Str. 5
53113 Bonn Germany

ifoam.bio